

# RWE



## Projet éolien du Mont Herbé

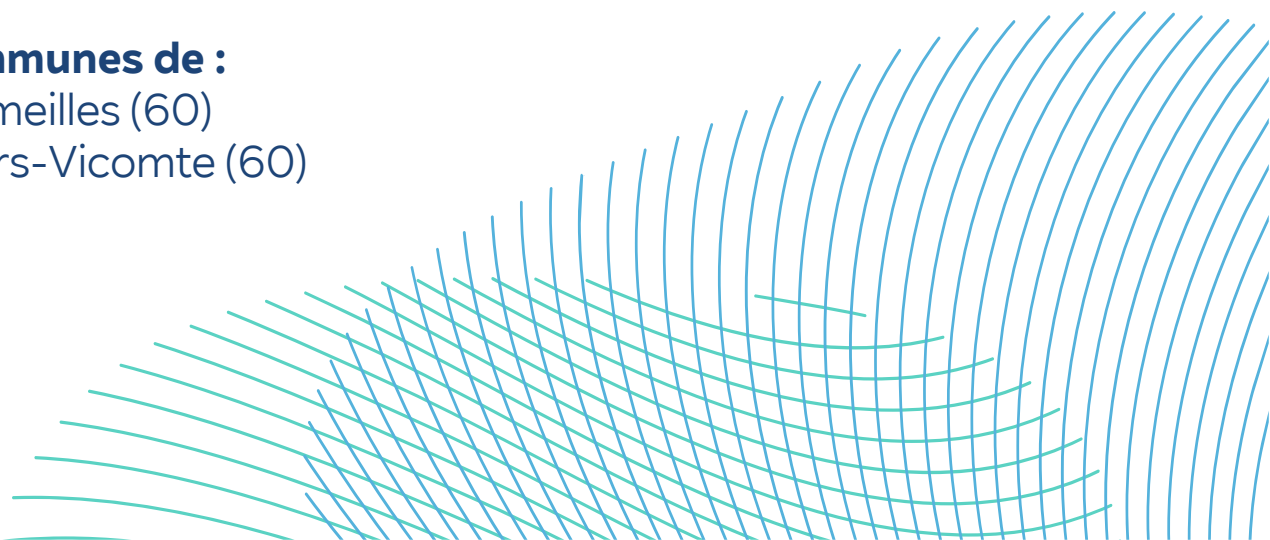
**Volume 2 : Modificatif**  
**Enquête Publique – Mai 2021**

**Parc éolien du Mont Herbé S.A.S.**

23, Rue d'Anjou  
75008 Paris

**Communes de :**

Cormeilles (60)  
Villers-Vicomte (60)





## SOMMAIRE

Sommaire.....	3
I. Préambule.....	4
II. Modifications des capacités techniques et financières.....	5
II.1. Présentation du Groupe RWE.....	5
II.2. Capacités financières.....	9
II.3. Capacités techniques.....	11
III. Capacités techniques et financières.....	13
III.1. Capacités financières.....	13
III.2. Capacités techniques.....	15
Annexe 1 – Lettre de Soutien de RWE Renewables.....	23
Annexe 2 – Bilan financier du groupe RWE.....	27
Annexe 3 – Plan d'affaires prévisionnel du projet.....	29
Annexe 4 – Lettre de demande.....	32
Annexe 5 – Lettre d'engagement du turbinier.....	35
Annexe 6 – Kbis de la Société Parc Eolien du Mont Herbé S.A.S.....	37

## I. PREAMBULE

Le 14 Décembre 2020, la société Parc Eolien Nordex 81 S.A.S., devenue Parc éolien du Mont Herbé S.A.S., a déposé auprès des services de la Préfecture de Seine-Maritime, une demande d'autorisation environnementale. Le projet a été déposé le 30 Juillet 2019 et complété le 29 Octobre 2020.

La société Parc Eolien Nordex 81 S.A.S. appartenait au groupe NORDEX, lequel cumulait une activité de fabrication et de maintenance de turbines éoliennes avec une activité de développement de parcs éoliens. La société Parc Eolien Nordex 81 S.A.S. avait confié le développement de son parc éolien à la filiale française de ce groupe, la société NORDEX France S.A.S.

Ces dernières années, les ventes d'éoliennes NORDEX ont connu une progression importante, qui a nécessité d'adapter l'activité de NORDEX en conséquence avec des investisseurs significatifs. C'est la raison pour laquelle NORDEX a décidé de recentrer son activité et ses investissements sur la fabrication d'éoliennes et a envisagé la cession de son activité de développement de parcs éoliens.

C'est le groupe RWE, au travers de sa filiale RWE Renewables, acteur majeur des énergies renouvelables en Europe et dans le Monde, développeur et exploitant de parcs solaires et éoliens, qui a été sélectionné par NORDEX pour l'acquisition de son activité de développement.



Le 2 novembre 2020, la société NORDEX France SAS, a ainsi cédé à la société RWE Renewables, sa filiale RWE Renewables France dont l'activité est le développement de parcs éoliens et solaires en France. La société NORDEX SE a quant à elle cédé à la société RWE Renewables ses filiales, dont la société Parc Eolien Nordex 81 S.A.S., qui a été ensuite renommée Parc éolien du Mont Herbé S.A.S.

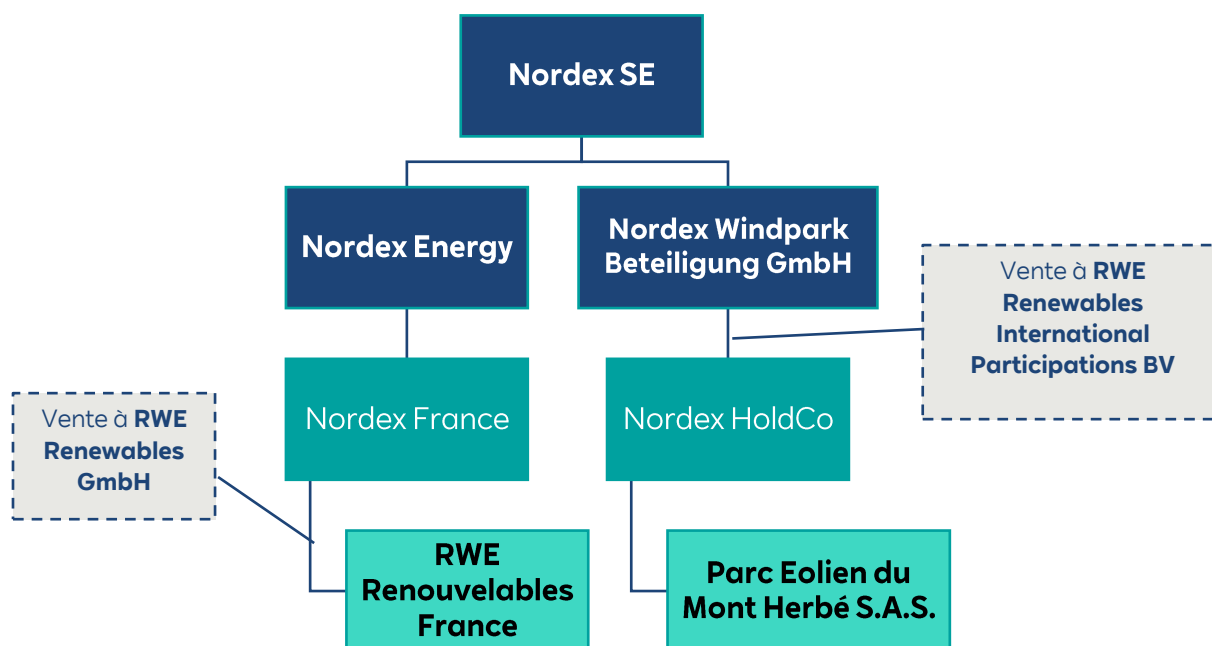


Figure 1: Schéma explicatif du rachat des activités de développement de Nordex France par RWE Renewables

Aujourd'hui, la société Parc éolien du Mont Herbé S.A.S. (anciennement Parc Eolien Nordex 81 S.A.S.) est nouvellement filiale du groupe RWE Renewables. Elle continue d'être le porteur du projet, à solliciter l'ensemble des autorisations liées à ce projet et prendre l'ensemble des engagements techniques et environnementaux.

Le développement de son parc éolien a été confié à la société RWE Renewables France.

## II. MODIFICATIONS DES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

### II.1. PRESENTATION DU GROUPE RWE

#### II.1.1 HISTORIQUE DU GROUPE

Le groupe RWE est un **producteur d'électricité depuis plus de 120 ans**, son activité a commencé en 1898. A partir de 1976, il se lance dans la recherche et l'exploitation d'installations d'énergie renouvelable.

<b>2019</b>	Fusion d'Innogy et des activités renouvelables de E.ON faisant de RWE l'un des plus producteurs d'électricité issue d'énergies renouvelables
<b>2016</b>	Création d'Innogy, filiale dédiée de RWE, regroupant les départements Renouvelables, Réseau & Infrastructure et Distribution
<b>1976</b>	Lancement des recherches et du développement des installations de production d'électricité issue d'énergies renouvelables
<b>1928</b>	Construction de la première ligne électrique en Allemagne
<b>1898</b>	Création de RWE à Essen, en Allemagne

## II.1..2 ACTIVITES DU GROUPE RWE ET DE SA FILIALE RWE RENEWABLES

**RWE AG, dont le siège social est basé à Essen en Allemagne, est la maison mère du Groupe.** Elle emploie 20 000 collaborateurs. À travers ses filiales, cette société distribue électricité, gaz, eau et services environnementaux à plus de 120 millions de clients (particuliers et entreprises), principalement en Europe et en Amérique du Nord.

Le rôle de RWE AG est de contrôler et de coordonner les activités de ses filiales à 100%, notamment RWE Renewables qui assure le développement et l'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable.

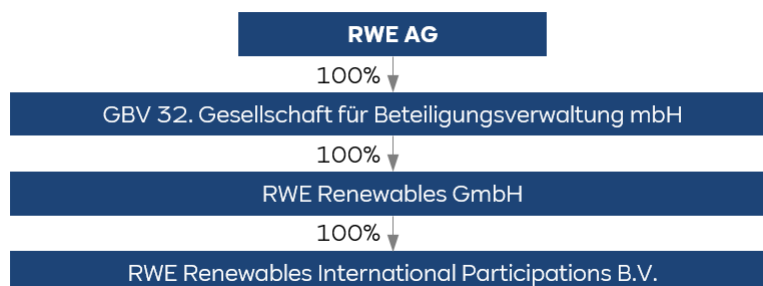


Figure 2: Structure de RWE AG

Au 31 Janvier 2020, les principaux actionnaires de RWE AG étaient :

Ville de Dortmund : 4,79%	Ville d'Essen : 3,05 %
Norges Bank Investment : 2,92%	DWS Investments : 2,38%
BlackRock Investment Management : 2,81%	Henderson Global Investors : 2,50%
Commerzbank Investment Management : 2,10%	The Vanguard Group : 2,71%
Lyxor International Asset Management : 2,10%	DWS Investment : 2,06%

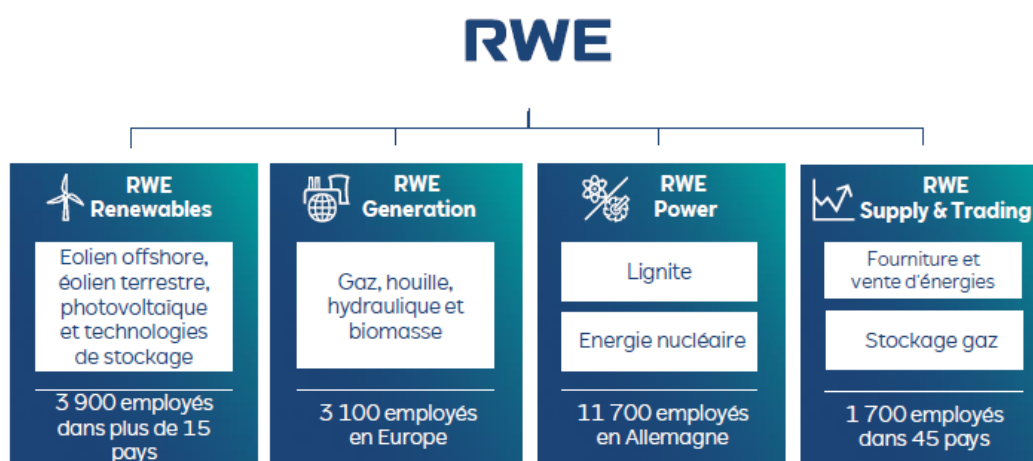
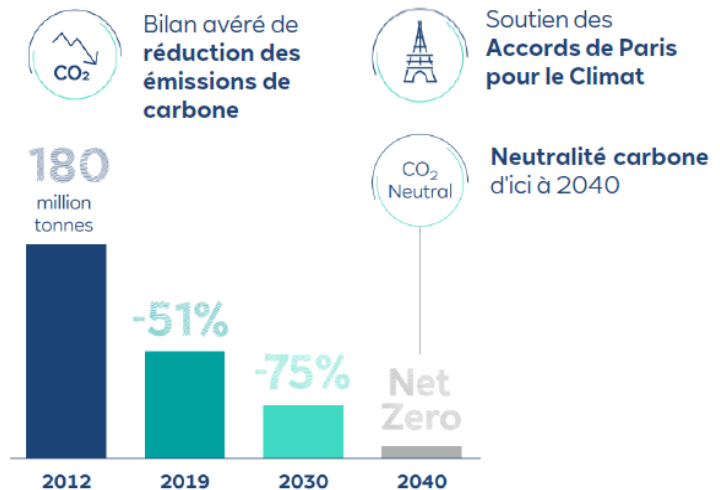


Figure 3: Structure et activités du Groupe RWE

Au cours des dernières années, **RWE s'est fondamentalement repositionnée**. La société souhaite aujourd'hui contribuer à la transformation du secteur de l'énergie grâce à une production d'électricité quasiment « décarbonée », à la fois sûre et abordable.

En particulier, **RWE s'est fixée pour objectif de devenir neutre en carbone d'ici 2040.**

Aujourd'hui, la société RWE Renewables, forte de **3 900 collaborateurs** dans le monde, détient un ensemble d'installations d'énergies renouvelables dont la capacité de production représente **près de 9 GW au travers le monde.** L'éolien terrestre représente 70% de cette capacité et l'éolien offshore 28%. **RWE Renewables est le deuxième producteur mondial d'électricité issue de l'énergie éolienne offshore** et le troisième producteur européen d'électricité issue d'énergies renouvelables.



La présence internationale de RWE Renewables se traduit par l'existence de nombreux sites de production d'électricité qui permettent de fournir les marchés du monde entier. RWE Renewables n'était jusqu'en 2020 pas encore présent sur le marché français mais c'est désormais chose faite avec l'acquisition de la société RWE Renewables France.

**RWE est ainsi capable de fournir une offre d'électricité internationale issue d'énergies renouvelables grâce à un ensemble de filiales dans une dizaine de pays différents :**

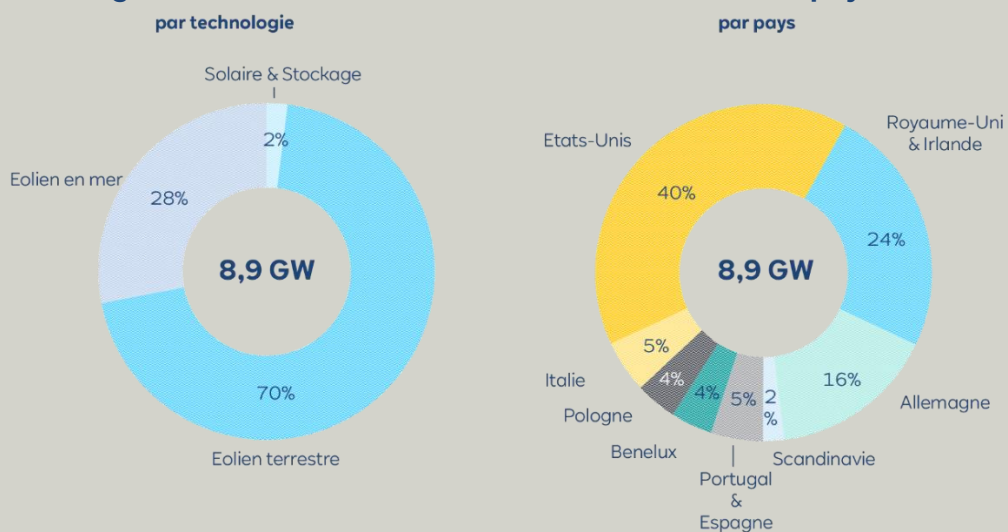


Figure 4: Répartition des sites de production d'électricité par technologie et par pays (source : RWE 2020)

### II.1.3 ACTIVITES DE RWE RENOUVELABLES FRANCE

RWE Renouvelables France est une société créée en 2020 par Nordex France dans le but de vendre son activité de développement à RWE Renewables GmbH.

Celle-ci regroupe les anciens salariés de Nordex France qui travaillaient au sein de son département développement.

La filiale NORDEX France avait, elle, été créée en 2001 par NORDEX pour renforcer cette position lorsque le marché français a véritablement démarré. Pendant vingt ans, NORDEX France a **développé des projets de parcs éoliens de A à Z**, incluant :

- l'identification de sites adaptés,
- les contacts locaux (élus, agriculture, riverains, propriétaires fonciers, administrations...),
- les études d'impact (paysage, faune et flore, acoustique...),
- les études de faisabilité technique (vent, accès, raccordement électrique) et économique,
- les autorisations administratives (autorisation environnementale, permis de construire, raccordement, autorisation d'exploiter...)
- la gestion des chantiers (infrastructures, raccordement, montage),
- l'exploitation technique et la maintenance des éoliennes.

Forte de cet expérience, NORDEX France était début 2020 l'un des principaux acteurs du développement de l'éolien en France avec plus 1 000 MW déjà en fonctionnement.



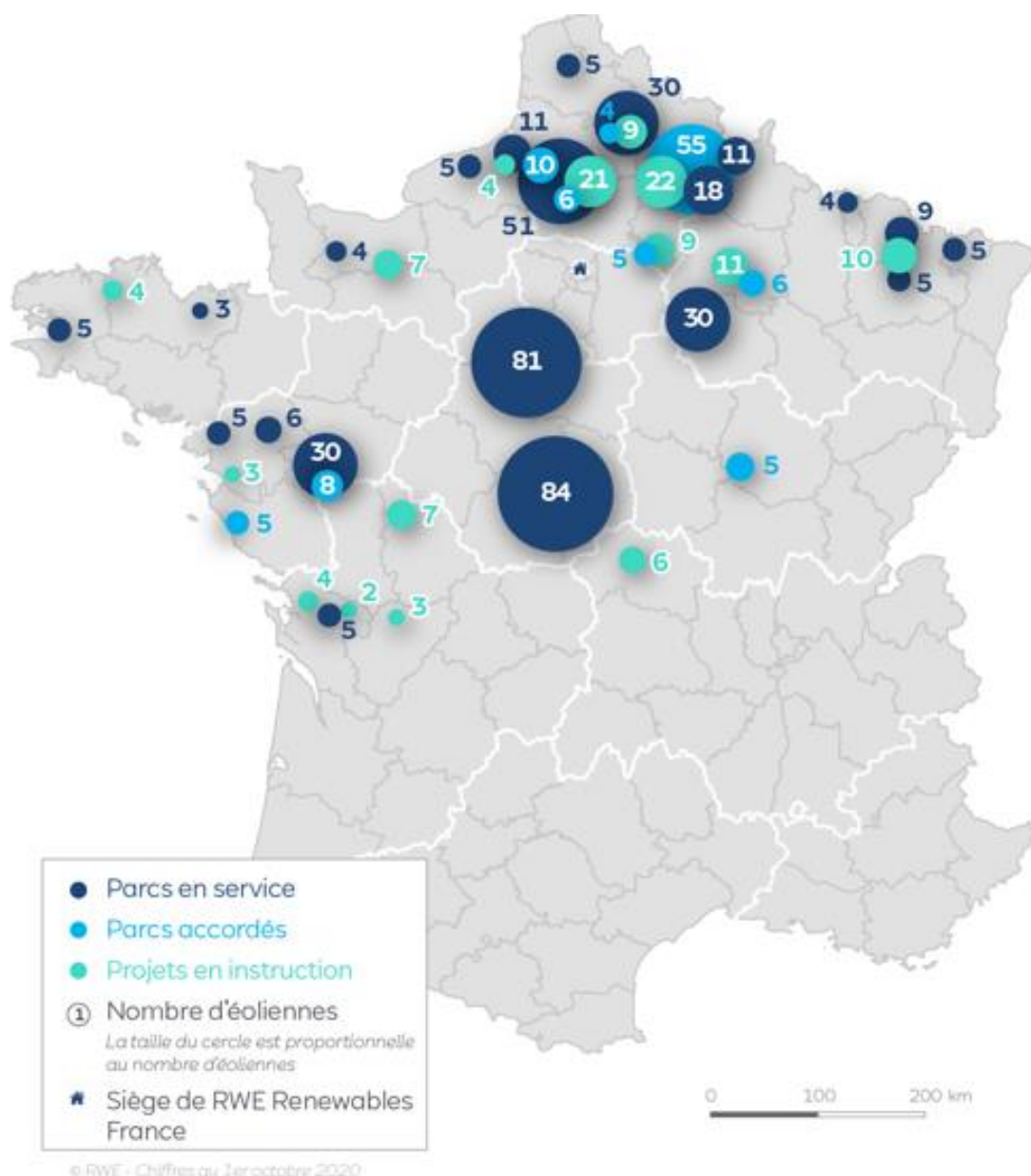


Figure 5: Répartition des projets éoliens développés par Nordex France, puis RWE Renewables France

Disposant aujourd'hui d'une équipe de plus de 70 personnes, RWE Renewables France poursuit cette activité de développement et dispose de 440 MW environ de projets autorisés en permis de construire, en chantier ou à construire et environ 700 MW de projets à différents stades d'étude. RWE Renewables France a par ailleurs pour ambition de poursuivre l'activité d'exploitation et de maintenance des éoliennes.

## II.2. CAPACITES FINANCIERES

### II.2.1 FINANCEMENT DU PROJET ET PLAN D'AFFAIRES PREVISIONNEL

Dans la demande d'autorisation environnementale pour le Parc éolien du Mont Herbé, l'investissement initial était estimé à environ 16,4 millions d'euros pour une puissance de 12 MW (tandis que les charges d'exploitation sont estimées autour de 600.000 € par an).

L'investissement initial est estimé à environ 17,2 millions d'euros pour une puissance de 14,4 MW.

Il avait été indiqué que le projet serait financé de la manière suivante :

- apport en capital des actionnaires de la société Parc éolien du Mont Herbé S.A.S. à hauteur d'environ 20% des besoins de financement du projet ;
- emprunt bancaire à hauteur d'environ 80%.

### Ces éléments relatifs au financement du projet n'ont pas changé.

Notons néanmoins que si le prêt bancaire n'est pas obtenu, la maison mère RWE AG assurera la totalité du financement du projet en fonds propres (lettre de soutien présentée en **Annexe 1**)

*Le bilan financier de RWE AG est présenté en **Annexe 2**.*

Le **plan d'affaires prévisionnel** du projet de parc éolien fourni dans la demande d'autorisation environnementale demeure lui aussi **inchangé** et est rappelé en **Annexe 3**.

## II.2..2 GARANTIES FINANCIERES

Conformément à l'*arrêté du 26 août 2011* relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la société Parc éolien du Mont Herbé S.A.S. constituera une garantie financière, par éolienne, d'un montant calculé selon la formule suivante (applicable à un aérogénérateur dont la puissance unitaire est supérieure à 2 MW) :

$$Cu = 50.000 + 10.000 \times (P - 2)$$

Où :

- Cu est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur ;
- P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW).

Pour le projet de la société Parc éolien du Mont Herbé S.A.S., **la garantie financière maximale constituée est de 66.000 euros par aérogénérateur.**

Cette garantie sera actualisée selon la formule suivante.

$$M_{initial} = M \times \left( \frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA_n}{1 + TVA_0} \right)$$

Avec :

- Index<sub>n</sub> = indice TPO1 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie.
- Index<sub>0</sub> = indice TPO1 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (soit 102,1807) calculé sur la base de 20.

- $TVA_n$  = taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction en vigueur à la date de délivrance de l'autorisation d'exploiter.
- $TVA_0$  = taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (soit 19,60 %).

Cette garantie sera constituée avant la mise en service du parc comme le précise l'article **R.516-2 du Code de l'Environnement**. Elle résultera d'un engagement écrit d'un organisme bancaire ou d'assurance, et/ou d'une consignation volontaire déposée sur un compte ouvert dans les livres de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). La preuve de la constitution de cette garantie sera alors transmise au Préfet de la Seine-Maritime, conformément à la réglementation en vigueur.

## II.3. CAPACITES TECHNIQUES

### II.3.1 PREAMBULE

Le fournisseur principal de la société Parc éolien du Mont Herbé S.A.S. sera toujours NORDEX France, qui fournira les éoliennes de type NORDEX N117 TS84 et NORDEX N131 TS99 et assurera leur montage.

*Une lettre d'engagement du turbinier est jointe en **Annexe 5**.*

La société Parc éolien du Mont Herbé S.A.S. confiera également :

- la réalisation du chantier à RWE Renouvelables France via un contrat de construction ;
- puis l'exploitation technique et la maintenance des éoliennes à NORDEX France ou RWE Renouvelables France via un contrat d'exploitation technique et de maintenance.

Les capacités techniques présentées ci-après seront donc celles de RWE Renouvelables France et de NORDEX France.

### II.3.2 DESCRIPTION DES CAPACITES TECHNIQUES DE RWE RENOUVELABLES FRANCE

La société RWE Renouvelables France étant nouvellement créée, elle constituera rapidement un département construction, exploitation et maintenance en France mais s'appuiera dans un premier temps sur les compétences de construction et d'exploitation des équipes de sa maison mère, RWE Renewables, particulièrement sa branche européenne.

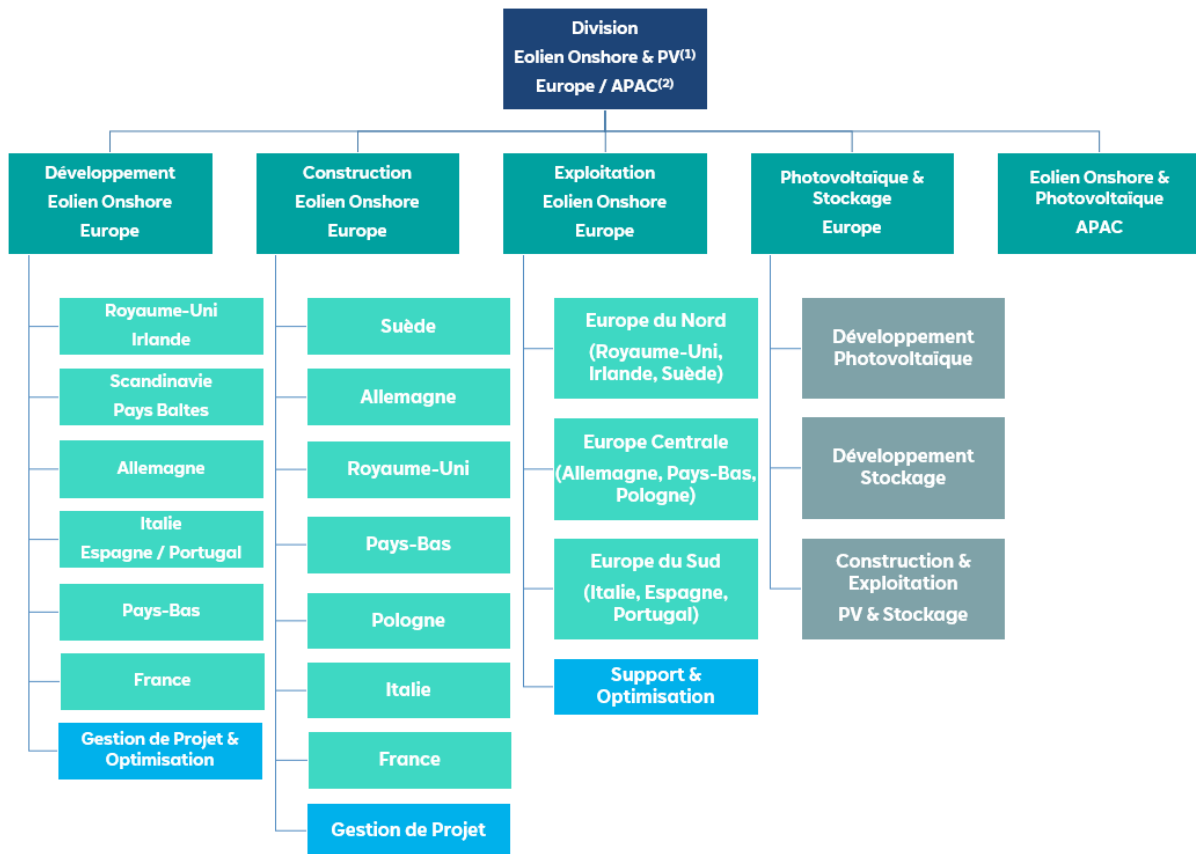


Figure 6: Organigramme de la division européenne Eolien Onshore et Photovoltaïque (Novembre 2020)

En effet, RWE Renewables a pour objectif de maîtriser intégralement l'ensemble des étapes d'un projet éolien, du développement à la maintenance en passant par la construction.

Sa division européenne exploite ainsi (après les avoir construit) plus de 2 900 MW d'éolien terrestre dans une dizaine de pays (chiffres au 1<sup>er</sup> mars 2020).

### III. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

#### III.1. CAPACITES FINANCIERES

##### III.1..1 FINANCEMENT DU PROJET

La particularité des installations de production d'électricité d'origine éolienne réside dans le fait que la totalité de l'investissement est réalisée avant la mise en service du parc éolien, les charges d'exploitation étant comparativement très faibles.

Dans le cas de Parc éolien du Mont Herbé, **l'investissement initial est estimé à environ 16,4 millions d'euros pour une puissance de 12 MW** (tandis que les charges d'exploitation sont estimées autour de 600.000 € par an). L'investissement initial est estimé à environ 17,2 millions d'euros pour une puissance de 14,4 MW.

Il sera financé en **fonds propres ou** de la manière suivante :

- **apport en capital des actionnaires de la société Parc éolien du Mont Herbé S.A.S. à hauteur d'environ 20%** des besoins de financement du projet ;
- **emprunt bancaire à hauteur d'environ 80%**.

La capacité de réaliser l'investissement initial est, à elle seule, une preuve importante de la capacité financière nécessaire à l'exploitation du parc éolien (la banque acceptant de financer 80% des coûts de construction uniquement avec la garantie d'une rentabilité suffisante), mais elle reste néanmoins subordonnée à l'obtention des autorisations administratives (Autorisation Environnementale).

Compte tenu de cela et conformément à l'article **D.181-15-2 du Code de l'Environnement**, les éléments justifiant la constitution des capacités financières, tel que le contrat de prêt, seront adressés au Préfet au plus tard à la mise en service du parc éolien.

Notons néanmoins que si le prêt bancaire n'est pas obtenu, la maison mère RWE Renewables assurera la totalité du financement du projet en fonds propres (une lettre de soutien présentée en Annexe 7).

*Le bilan financier consolidé du groupe RWE est présenté en **Annexe 2**.*

##### III.1..2 PLAN D'AFFAIRES PREVISIONNEL

Le projet a vocation à **bénéficier du nouveau mécanisme de soutien dit du « complément de rémunération »** qui a été instauré par la *loi n°2015-992 du 17 août 2015* sur la transition énergétique et qui est désormais encadré par les articles **L.314-18** et suivants du Code de l'Énergie. Il faut noter que s'agissant de l'éolien, ce dispositif se substitue au mécanisme de l'obligation d'achat qui avait été mis en place par la *loi n°2000-108 du 10 février 2000*. Il a pour objet de permettre l'introduction de la vente de l'énergie éolienne sur le marché de l'énergie tout en limitant les risques liés à la volatilité des prix de marché.

Plus précisément, il consiste en une prime versée au producteur en complément de la vente, sur le marché, de l'électricité produite par son installation. Cette prime, versée pendant 20 ans, est proportionnelle à l'énergie produite et calculée comme la différence entre un tarif de référence et un prix de marché de référence. Ce mécanisme de soutien offre ainsi une bonne visibilité pour les producteurs et les investisseurs. Le bénéfice du complément de rémunération permettra donc à l'exploitant de l'installation éolienne d'obtenir sans difficulté les moyens de financement nécessaires, qu'il recherchera selon les conditions habituelles auprès d'un ou

plusieurs organismes bancaires, et en priorité ceux ayant déjà financés des projets développés et/ou exploités par la société RWE Renewables. En toute hypothèse, la société Parc éolien du Mont Herbé S.A.S. bénéficiera d'un apport en fonds propres de sa maison mère dans le cadre du financement de son projet.

**Le tarif référence est déterminé par l'offre du candidat lauréat de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations éoliennes terrestres.** En l'occurrence, Le Parc éolien du Mont Herbé présentera sa candidature à l'appel d'offres une fois l'autorisation environnementale obtenue.

En 2019, la troisième période de l'appel d'offre éolien terrestre a eu pour résultat un prix moyen de vente de l'électricité à 63€/MWh (6,3 c€/kWh). Le plan d'affaire est donc établi avec l'hypothèse d'un complément de rémunération à ce niveau de prix.

Des études de vent sont de plus réalisées tout au long de la vie du projet, permettant ainsi d'estimer la production du parc éolien (31,58 GWh/an pour 12 MW dans le cas d'éoliennes de 3 MW et 32,99 GWh/an dans le cas d'éoliennes de 3,6 MW pour le Parc éolien du Mont Herbé.

Dans ces conditions, le chiffre d'affaire, correspondant à la vente de l'électricité produite par le Parc éolien du Mont Herbé, peut être estimé de manière fiable à 1.997.000 € pour la 1<sup>ère</sup> année d'exploitation complète (prévue pour 2023) pour des éoliennes de 3 MW, et 2.086.000 € pour des éoliennes de 3,6 MW

**Un plan d'affaires prévisionnel** est ainsi joint en annexe. Il **prouve la capacité de la société d'exploitation à générer du bénéfice et donc à assumer l'ensemble des obligations susceptibles de découler de son fonctionnement**, notamment le respect des intérêts visés à l'article **L.511-1**.

En termes de fonctionnement, le Taux de Rentabilité Interne (TRI) du projet à 20 ans est estimé aujourd'hui à environ 6,10 % pour des éoliennes de 3 MW et de 6,13% pour des éoliennes de 3,6 MW.

*Le plan d'affaires prévisionnel du Parc éolien du Mont Herbé est présenté en **Annexe 3**.*

### III.1..3 GARANTIES FINANCIERES

Conformément à l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la société Parc éolien du Mont Herbé S.A.S. constituera une garantie financière, par éolienne, d'un montant calculé selon la formule suivante (applicable à un aérogénérateur dont la puissance unitaire est supérieure à 2 MW) :

$$Cu = 50.000 + 10.000 \times (P - 2)$$

Avec :

- Cu étant le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur
- P étant la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur en MW.

Pour le projet de la société Parc éolien du Mont Herbé, **la garantie financière constituée sera entre 60.000 € par éolienne pour des éoliennes de 3 MW et 66.000 € par éolienne pour des éoliennes de 3,6 MW.**

### III.1.4 ASSURANCES

La société Parc éolien du Mont Herbé S.A.S. souscrira, entre autres, un contrat d'assurance garantissant la Responsabilité Civile (RC) qu'elle peut encourir dans le cadre de son activité en cas de dommages causés aux tiers résultant d'atteintes à l'environnement de nature accidentelle ou graduelle.

Les garanties seront accordées pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels confondus.

L'assurance prend effet dès l'acquisition des terrains et prend fin le jour de la réception-livraison des ouvrages pour ce qui est de l'assurance RC Maître d'ouvrage.

Concernant l'assurance RC en tant qu'exploitant, elle prend effet dès réception définitive de l'installation d'éoliennes ou au plus tôt dès la mise en service du contrat de production et de vente de l'énergie auprès d'EDF OA.

## III.2. CAPACITES TECHNIQUES

### III.2.1 PREAMBULE

Le fournisseur principal de la société Parc éolien du Mont Herbé S.A.S. sera toujours NORDEX, qui fournira les éoliennes de type NORDEX et assurera leur montage.

*Une lettre d'engagement du turbinier est jointe en **Annexe 5**.*

La société Parc éolien du Mont Herbé S.A.S. confiera également :

- la réalisation du chantier à RWE Renouvelables France via un contrat de construction ;
- puis l'exploitation technique et la maintenance des éoliennes à NORDEX ou RWE Renouvelables France via un contrat d'exploitation technique et de maintenance.

Les capacités techniques présentées ci-après seront donc celles de RWE Renouvelables France et de NORDEX.

### III.2.2 DESCRIPTION DES CAPACITES TECHNIQUES DE RWE RENOUVELABLES FRANCE

La société RWE Renouvelables France étant nouvellement créée, elle constituera rapidement un département construction, exploitation et maintenance en France mais s'appuiera dans un premier temps sur les compétences de construction et d'exploitation des équipes de sa maison mère, RWE Renewables, particulièrement sa branche européenne.



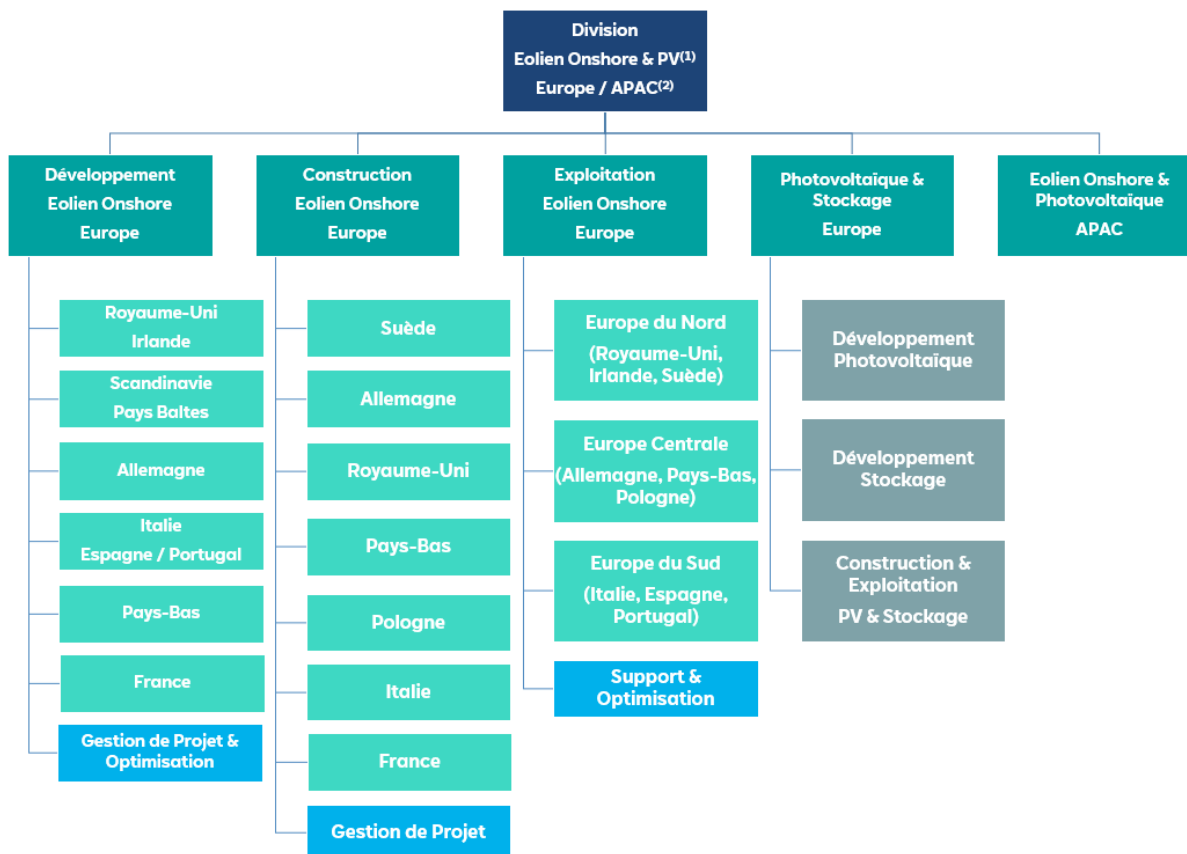


Figure 7: Organigramme de la division européenne Eolien Onshore et Photovoltaïque (Novembre 2020)

En effet, RWE Renewables a pour objectif de maîtriser intégralement l'ensemble des étapes d'un projet éolien, du développement à la maintenance en passant par la construction.

Sa division européenne exploite ainsi (après les avoir construit) plus de 2.900 MW d'éolien terrestre dans une dizaine de pays (chiffres au 1<sup>er</sup> mars 2020).

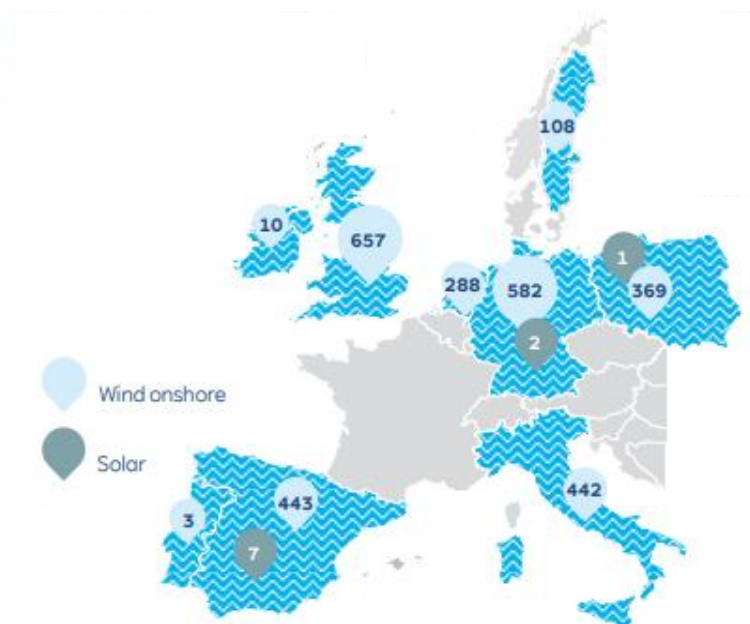


Figure 8: Puissance éolienne et solaire (en MW) construite et exploitée par RWE Renewables en Europe (source : RWE - Mars 2020)



## **CONSTRUCTION**

La division européenne comporte un département dédié à la construction des projets éoliens, composé de 27 personnes réparties dans une dizaine de pays et dont l'expérience leur permet de gérer des projets complexes dans le respect des délais et des budgets grâce à leurs compétences clés :

- Planification et gestion de projets ;
- Gestion des appels d'offre « sous-traitance » avec une approche multi-lots ;
- Supervision de chantier ;
- Contrôle qualité des infrastructures et des machines.

Par ailleurs, RWE Renewables possède, à l'international, un département ingénierie de près de 250 ingénieurs à même de définir et spécifier les infrastructures du parc (SCADA, fondation et terrassement, électricité HT-BT). Ce département offre son support au département construction de la division européenne de RWE Renewables.

S'agissant plus spécifiquement de la gestion du chantier de construction du parc éolien, une soixantaine de personnes de compétences et de secteurs d'activité divers se succéderont pendant toute la durée de la construction.

L'équipe dédiée de RWE Renouvelables France sera plus particulièrement constituée des personnes suivantes :

Coordination du chantier (1 chef de projet) : Il est en charge de la planification, de la sélection des sous-traitants, du respect du budget et de la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués ;

Supervision des infrastructures (1 chef de chantier) : Il s'assure du bon déroulement de la 1ère phase du chantier, à savoir le terrassement, le génie civil et le câblage électrique ;

Raccordement électrique et SCADA (1 spécialiste technique) : Ils ont en particulier la responsabilité du fonctionnement du poste de livraison (point d'injection de l'électricité produite par le parc sur le réseau public) mais également des connexions permettant le contrôle à distance des éoliennes.

## **EXPLOITATION TECHNIQUE**

Dans le cadre des prestations d'exploitation technique qui lui seront confiées par la société Parc éolien du Mont Herbé S.A.S., RWE Renouvelables France devra contrôler les éoliennes du parc éolien, grâce au Système de Contrôle à Distance, ainsi que l'infrastructure comprenant les chemins d'accès internes au parc éolien, le câblage interne du parc, le point de raccordement au réseau, les câbles téléphoniques internes au parc et tout droit foncier correspondant.

De manière générale, elle sera responsable de l'ensemble des tâches clés de l'exploitation du Parc éolien du Mont Herbé, à savoir :

- s'assurer le respect de prescriptions de l'arrêté d'autorisation environnementale,
- accomplir toutes les obligations (à l'exception des obligations de paiement) de Parc éolien du Mont Herbé S.A.S. en conformité avec les contrats de raccordement au réseau et/ou d'injection avec l'opérateur du réseau ;
- adapter la tension jusqu'à 20 kV en accord avec les attentes de l'opérateur du réseau ;

- gérer les relations avec les propriétaires fonciers des parcelles sur lesquelles le parc éolien est construit ;
- organiser les démarches pour l'évacuation des déchets du parc éolien ;
- faire procéder à l'inspection dans les délais réglementaires déterminés par les personnes qualifiées des extincteurs, équipements de levage, de sûreté et de santé ainsi que tout ascenseur situés dans l'éolienne ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la conformité de ses obligations statutaires afin d'assurer la sécurité du parc éolien ;
- fournir l'assistance nécessaire et raisonnable pour procéder aux réclamations d'assurance ;
- relever le compteur de chaque éolienne régulièrement et contrôler la fiabilité du relevé de compte de l'opérateur du réseau sur la base de ces données.

Grâce au Système de Contrôle à Distance, le fonctionnement du parc éolien sera entièrement automatisé et contrôlé à distance : l'ensemble des paramètres de marche des machines est constamment mesuré par capteurs (conditions météorologiques, vitesse de rotation de la machine, production électrique, niveau de pression du réseau hydraulique, etc.) et transmis par fibres optiques et liaison via un modem Numéris au centre de commande du parc éolien.

Les équipes de RWE Renouvelables France et de la branche européenne RWE Renewables pourront par ailleurs s'appuyer sur le département ingénierie, dont les capacités numériques et analytiques avancées participent à la prédiction des défaillances et à l'amélioration des performances de chacun des parcs éoliens exploités par RWE.

Ainsi, la salle de contrôle dédiée à l'Europe Centrale surveille 24h / 24 et 7j / 7 la plupart des actifs éoliens onshore et offshore de RWE Renewables. Dotée de sept ingénieurs, elle assure de nombreux services, notamment la surveillance des turbines, la réinitialisation des turbines en panne, la mise en place éventuelle de bridage réseau ou encore la fourniture de réponse rapide aux équipes locales.

Pour tout cas de dysfonctionnement ou d'erreur auquel il ne peut pas être remédié directement à l'aide du Système de Contrôle à Distance mais qui demande l'intervention d'une équipe d'entretien, il est prévu par le contrat d'exploitation technique et de maintenance que RWE Renouvelables informe la société Parc éolien du Mont Herbé S.A.S. sans délai et prenne les mesures appropriées.

### **MAINTENANCE DES EOLIENNES**

Dans le cas où la maintenance est confiée à RWE Renouvelables France et conformément aux conditions qui seront prévues dans le Contrat d'exploitation technique et de maintenance, RWE Renouvelables France contrôlera et entretiendra régulièrement les éoliennes comme demandé par et en accord avec les engagements de Parc éolien du Mont Herbé S.A.S., ou, selon le cas, en conformité avec les spécifications et instructions du NORDEX ou bien, en l'absence de spécifications ou d'instructions, en conformité avec les règles de l'art de l'industrie éolienne. Elle contrôlera les éoliennes à des intervalles de maintenance réguliers en accord avec les normes DIN 31051 et DIN 31052, ou bien avec toute autre norme DIN standard, pour identifier tout écart entre le fonctionnement réel et attendu des éoliennes, et permettre de proposer et respectivement initier les mesures nécessaires au retour au fonctionnement normal des éoliennes.

Les prestations comprendront en particulier :

- la maintenance relative au Système de Contrôle à Distance ;

- la vérification de tous les composants, y compris de la tour tubulaire ;
- la vérification des moments de torsion des boulons et, si nécessaire, le resserrage des boulons ;
- la vérification des niveaux d'huile ;
- le prélèvement d'échantillons d'huile ainsi que l'analyse de l'huile ;
- les vidanges, nécessaires, incluant l'huile, au plus tard après trois ans d'exploitation ;
- les opérations de lubrification / de graissage nécessaires ;
- la vérification nécessaire et le réglage des freins ;
- la vérification de tous les systèmes de sécurité des éoliennes, y compris le système de protection contre la foudre, le cas échéant, et la prise de terre ;
- l'évaluation des données du Système de Contrôle à Distance ;
- les interventions d'entretien ou de réparation non programmées dues aux alarmes des éoliennes.

### **SECURITE DE L'INSTALLATION**

Pendant toute la durée du Contrat d'exploitation technique et de maintenance, la sécurité de l'installation est assurée notamment par les différentes maintenances préventives réalisées, ainsi que par le contrôle et l'entretien régulier des éoliennes et de leurs infrastructures (qui seront réalisés conformément aux dispositions précisées à la section 4 de l'*arrêté du 26 août 2011*).

Au terme de l'exploitation du parc éolien, les éoliennes seront mises à l'arrêt dans l'attente du démantèlement de l'installation qui sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur.

A tout moment et quel que soit le cas de figure présenté ci-dessus, les accès à l'intérieur des éoliennes ou du poste de livraison sont, de plus, maintenus fermés.

### **POLITIQUE HSE**

RWE a placé depuis de nombreuses années la santé et la sécurité de ses employés, ainsi que de ses installations, parmi ses priorités. Elle encourage une culture d'entreprise allant dans ce sens, grâce à la mise en place régulière de programmes promouvant la santé et la sécurité au travail (« Mission Zéro » : 0 accidents pour les employés, les sous-traitants et les visiteurs ; 0 excuses pour les comportements dangereux ; ..., ou encore « We care today, so everyone enjoys tomorrow » - « Nous faisons attention aujourd'hui pour que tout le monde profite demain »).

Ainsi, la société est l'un des membres fondateurs de G+, une organisation inter-entreprise dédiée à la santé et à la sécurité pour la filière éolienne offshore. Elle est également un membre actif des groupes de travail HSE dans les syndicats européens et nationaux dédiés à l'énergie éolienne.

### **III.2..3 DESCRIPTION DES CAPACITES TECHNIQUE DE NORDEX**

Le parc éolien équipé d'éoliennes NORDEX en France a atteint les 2 380 MW au 31 décembre 2019, pour une part de marché de 14 % (capacité totale installée en France de 16 617 MW au 31 décembre 2019).

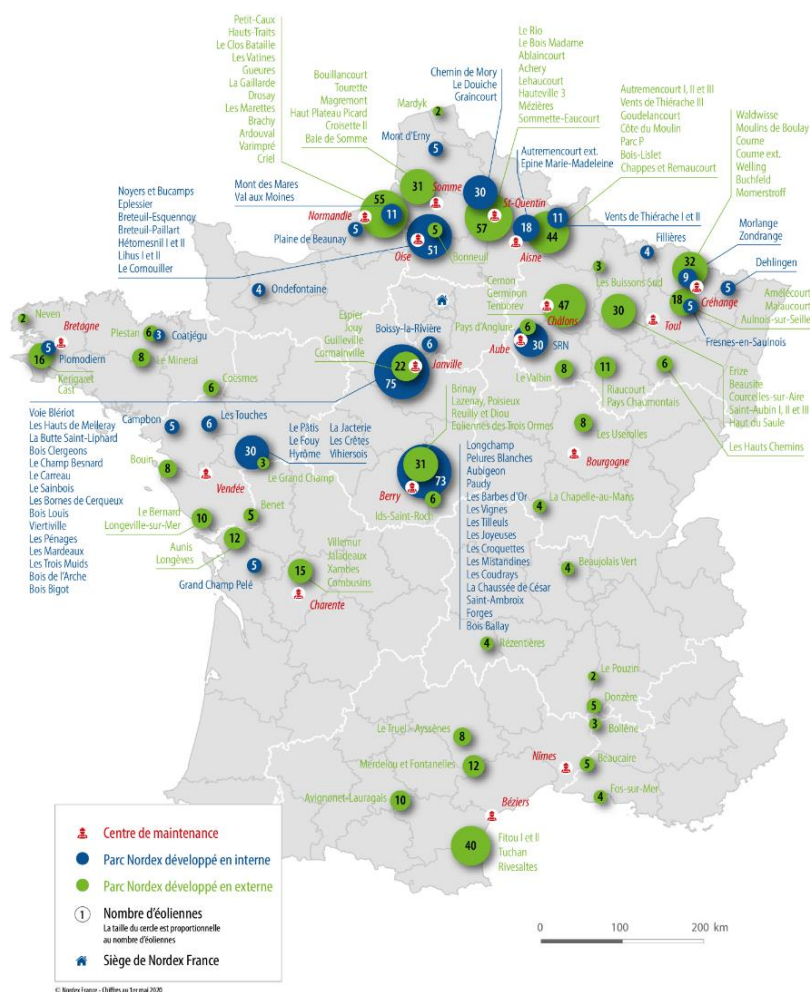


Figure 9: Répartition géographique des éoliennes NORDEX installées en France au 1er Mai 2020 (source : NORDEX)

## MONTAGE DES EOLIENNES

NORDEX France comporte un département de construction unique en France dans le secteur des constructeurs éoliens. 30 personnes dédiées aux projets éoliens du marché français et européen composent une équipe pluridisciplinaire. Fort de l'expérience acquise ces 20 dernières années, NORDEX France rassemble au sein de ce département de fortes compétences dans tous les domaines spécifiques aux projets éoliens :

- planification et logistique ;
- montage et mise en service ;
- électricité HT-BT ;
- SCADA (système de contrôle à distance des éoliennes) ;
- infrastructures : fondations, électricité HT-BT, accès.

L'équipe dédiée de [NORDEX France], qui assurera le montage des éoliennes, sera plus particulièrement constituée des personnes suivantes :

- Coordination du chantier (1 chef de projet) : Il est en charge de la planification, de la sélection des sous-traitants, du respect du budget et de la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués ;

- Supervision du montage (1 chef de chantier) : Il s'assure du bon déroulement de la 2ème phase du chantier, à savoir l'arrivée des différentes pièces par convois exceptionnels, leur déchargement et pour finir leur montage ;
- Logistique (1 spécialiste logistique) : la responsabilité de l'arrivée des différentes pièces de la machine dans le délai prévu lui revient. Il participe au déchargement des pièces dans le port et reste par la suite en contact permanent avec le transporteur en charge des convois.

### **EXPLOITATION TECHNIQUE ET MAINTENANCE**

Avec des contrats sur plus de 90% des éoliennes installées en France, NORDEX France possède également une grande expérience en termes de maintenance.

Le département dédié de NORDEX France est constitué de 250 collaborateurs expérimentés travaillant tant au niveau des territoires (responsable régional, chef d'équipe, technicien, ...) qu'au niveau du siège à Saint-Denis (gestionnaire de comptes, logistique, opérateurs techniques, ...) pour exploiter au mieux les projets afin de garantir une production optimisée dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

Le département « Maintenance et Exploitation » participe à l'optimisation des parcs éoliens tout au long du cycle de vie des éoliennes. Les trois piliers pour atteindre cet objectif sont l'entretien préventif, les réparations et la modernisation.

Un autre aspect primordial est la gestion des opérations techniques des parcs éoliens clés en main. Les rapports détaillés, l'analyse des données du CMS (système d'analyse vibratoire) et des données des éoliennes permettent d'améliorer la maintenance préventive et le dépannage rapide des éoliennes. Ainsi, les temps d'arrêts des éoliennes peuvent être réduits au minimum grâce à des procédures adaptées et à la surveillance préventive. Les objectifs contractuels que passe NORDEX France avec ses clients sont très souvent supérieurs à 97% de disponibilité technique.

Dans le cas où la maintenance est confiée à NORDEX France et conformément aux conditions qui seront prévues dans le Contrat d'exploitation technique et de maintenance, NORDEX France contrôlera et entretiendra régulièrement les éoliennes comme demandé par et en accord avec les engagements de Parc éolien du Mont Herbé S.A.S., ou, selon le cas, en conformité avec les spécifications et instructions de NORDEX France ou bien, en l'absence de spécifications ou d'instructions, en conformité avec les règles de l'art de l'industrie éolienne. Elle contrôlera les éoliennes à des intervalles de maintenance réguliers en accord avec les normes DIN 31051 et DIN 31052, ou bien avec toute autre norme DIN standard, pour identifier tout écart entre le fonctionnement réel et attendu des éoliennes, et permettre de proposer et respectivement initier les mesures nécessaires au retour au fonctionnement normal des éoliennes.

Ainsi NORDEX France met en place des équipes de maintenance à proximité des parcs éoliens composées de techniciens locaux formés en interne, afin d'assurer l'entretien, la maintenance et la répartition des éoliennes et de leurs composants.

Aujourd'hui en France, 18 centres de service sont répartis sur le territoire au plus proche des parcs éoliens. Ces centres sont constitués de personnel qualifié et équipés de véhicules d'intervention, d'outillage et d'une zone de stockage pour les pièces détachées.

Pour l'Oise, le centre de maintenance de Crèvecœur-le-Grand présente un avantage indéniable pour effectuer une maintenance de qualité et de proximité. 12 techniciens qualifiés

et expérimentés dont 1 chef d'équipe et 1 apprenti sont basés dans ce centre. Ils ont déjà la responsabilité du bon fonctionnement de 43 machines dans l'Oise.

### **QUALIFICATION ET FORMATION DU PERSONNEL**

NORDEX France garantit que les prestations qui lui sont confiées seront effectuées avec professionnalisme, en employant des composants et matériaux de bonne qualité et conformément aux pratiques habituelles au sein du secteur de l'énergie éolienne ainsi qu'aux exigences techniques du groupe NORDEX SE.

En particulier, le groupe NORDEX SE a défini pour son personnel des exigences minimales pour l'accès aux aérogénérateurs, en termes d'aptitude médicale, de formation et d'EPI :

- Aptitude médicale aux travaux en hauteur (certificat ou attestation en cours de validité) ;
- Formation aux travaux en hauteur, incluant une formation à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur et à l'utilisation du dispositif de secours et d'évacuation de l'éolienne (attestation de formation en cours de validité et, dans tous les cas, datant de moins de 12 mois) ;
- Formation aux premiers secours (attestation de formation en cours de validité et, dans tous les cas, datant de moins de 2 ans) ;
- Affectation d'un kit d'EPI contre les chutes de hauteur adapté aux éoliennes NORDEX et vérifié depuis moins de 12 mois lors de son utilisation.

Ces exigences minimales sont également applicables aux sous-traitants des sociétés du groupe NORDEX SE intervenant dans les aérogénérateurs.

Outre ces exigences minimales, d'autres formations en matière de santé et sécurité sont requises :

- Formation à la sécurité électrique (en France, il s'agit de l'habilitation électrique) ;
- Formation à la manipulation des extincteurs.

Le département HSE de NORDEX France est par ailleurs en charge du suivi de l'évolution réglementaire et de son application en relation avec l'exploitant.

De plus, de par son implication à l'association France Energie Eolienne, NORDEX France suit l'évolution de la réglementation au plus près.

**ANNEXE 1 – LETTRE DE SOUTIEN DE RWE RENEWABLES**





RWE Renewables GmbH | Kruppstraße 74 | 45145 Essen

**Préfecture de l' Oise**

1 place de la Préfecture  
60022 Beauvais Cedex

Essen, 15 December 2020

<p><b>Objet :</b> Lettre d'engagement et de support – dossier de demande d'autorisation environnementale</p> <p>La société RWE Renewables GmbH développe en France de nombreux parcs éoliens et à ce titre, sa filiale, NXD HoldCo (prochainement renommée RWE Renewables HoldCo B.V.), crée des filiales porteuses de projet.</p> <p>La société de projet <b>Parc Eolien Nordex 81 SAS, prochainement renommée Parc éolien du Mont Herbé SAS</b>, (la « Société ») a été créée en 2016 pour procéder au développement, à la construction, à la mise en service et à l'exploitation d'un parc éolien composé de 4 éoliennes situé sur les communes de Corneilles et Villers-Vicomte, en France (le « Projet »). Le capital social de la Société est actuellement de 37.000 euros et est détenu à hauteur de 100% par NXD HoldCo (prochainement renommée RWE Renewables HoldCo B.V.).</p>	<p><b>Subject :</b> Letter of commitment and support - environmental authorization request</p> <p>RWE Renewables GmbH is developing numerous wind farms in France and as such, its subsidiary NXD HoldCo B.V. (soon to be renamed RWE Renewables HoldCo B.V.) is creating special purpose companies for these projects.</p> <p>The project company <b>Parc Eolien Nordex 81 SAS, soon to be renamed Parc éolien du Mont Herbé SAS</b>, (the "Company") was created in 2016 for the development, construction, commissioning and operation of a wind farm consisting of 4 wind turbines located in the municipalities of Corneilles et Villers-Vicomte, in France (the "Project"). The Company's share capital is currently 37,000 euros and is 100% owned by NXD HoldCo B.V. (soon to be renamed RWE Renewables HoldCo B.V.).</p>
--	---

**RWE Renewables GmbH**

Kruppstraße 74  
45145 Essen  
Germany

T +49 201 5179-0  
I www.rwe.com

Chairman of the  
Supervisory Board:  
Dr. Markus Krebber

Board of Directors:  
Anja-Isabel Dotzenrath  
(Chief Executive Officer)  
Thomas Glover  
Holger Himmel  
Sven Utermöhlen  
Katja Wünschel

Head Office:  
Essen, Germany  
Registered at:  
Local District Court  
Essen  
Registered No.  
HRB 29653

Bank account:  
Deutsche Bank AG  
IBAN: DE76 3607 0050  
0238 0137 00  
BIC (SWIFT Code):  
DEUTDE33XXX

Tax No. 112/5717/4176  
VAT Registration No.  
DE 3214 26 081





Seite 2

RWE Renewables GmbH, la filiale la plus récente du Groupe RWE, est un des leaders mondiaux de l'énergie renouvelable. Avec environ 3 500 employés, l'entreprise exploite des parcs éoliens sur terre et en mer, des centrales photovoltaïques et des installations de stockage de batterie d'une capacité combinée d'environ 9 gigawatts. RWE Renewables GmbH s'engage à l'expansion de l'énergie renouvelable dans plus de 15 pays sur 4 continents. D'ici la fin 2022, RWE Renewables GmbH vise à investir 5 milliards d'euros nets dans les énergies renouvelables et à développer son portefeuille d'énergies renouvelables pour atteindre une capacité nette de 13 gigawatts. Au-delà de ces objectifs, l'entreprise prévoit de renforcer sa croissance dans le domaine de l'énergie éolienne et solaire. L'accent est mis sur le continent américain, les principaux marchés d'Europe et la région Asie-Pacifique.

Dans le cadre du dépôt de la demande d'autorisation unique relative au Projet, la Société a indiqué que le Projet serait financé soit sur fond propre soit par un emprunt bancaire à hauteur d'environ 80% et par un apport en capital des actionnaires à hauteur d'environ 20%.

La société RWE Renewables GmbH entend par la présente attester qu'elle apportera tant son soutien financier que son soutien technique à la Société en vue de la réalisation et de l'exploitation du Projet conformément aux engagements

RWE Renewables GmbH, the most recent subsidiary of the RWE Group, is one of the world's leading renewable energy companies. With around 3,500 employees, the company operates onshore and offshore wind farms, photovoltaic power plants and battery storage facilities with a combined capacity of approximately 9 gigawatts. RWE Renewables GmbH is driving the expansion of renewable energy in more than 15 countries on 4 continents. By the end of 2022, RWE Renewables GmbH aims to invest €5 billion net in renewable energy and to grow its renewable portfolio to 13 gigawatts of net capacity. Beyond this, the company plans to further grow in wind and solar power. The focus is on the Americas, the core markets in Europe and the Asia-Pacific region.

As part of the filing for the environmental authorization request related to the Project, the Company has indicated that the Project would be financed either from its own funds or by a bank loan (approximately 80%) and equity contributions from shareholders (approximately 20%).


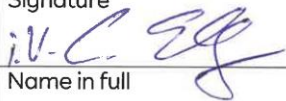
RWE Renewables GmbH hereby intends to certify that it will provide both financial and technical support to the Company for the development and operation of the Project in accordance with the commitments made in the aforementioned environmental authorization request.

## RWE

Seite 3

<p>pris dans la demande d'autorisation environnementale susvisée.</p> <p>A ce titre, la société RWE Renewables GmbH, en sa qualité de société mère, s'engage à garantir, dans une limite de 20 640 000 EUR, les obligations applicables à la Société et prises par celle-ci au titre de la réglementation applicable aux éoliennes, que ce soit pendant la construction du Projet, son exploitation ou son démantèlement, ainsi qu'à lui apporter éventuellement les capitaux propres nécessaires au financement, à la construction et à l'exploitation du Projet si RWE Renewables GmbH et la Société décidaient de construire le Projet et si la Société ne devait finalement pas obtenir de prêt bancaire.</p>	<p>As such, RWE Renewables GmbH, in its capacity as parent company, undertakes to guarantee the obligations applicable to the Company and taken by the latter up to EUR 20,640,000 under the regulations applicable to wind turbines, whether during the construction of the Project, its operation or its decommissioning, as well as providing the necessary equity for the financing, construction and operation of the Project should RWE Renewables GmbH and the Company decide to carry out the construction of the Project and if the Company was ultimately not able to obtain a bank loan.</p>
---	---

Essen, 15.12.2020

Signature 	Signature 
Name in full	Name in full
Stefan Bendig	Christian Ellsiepen
Title or Function	Title or Function
Director Financial Project Management	Head of Corporate Finance RES

**ANNEXE 2 – BILAN FINANCIER DU GROUPE RWE**

Indicateurs clés du Groupe RWE sur les 5 dernières années<sup>1</sup>

	2019	2018	2017	2016	2015
Total des revenus	13 125	13 406	13 822	43 590	45 848
<b>Revenu</b>					
Résultat net avant intérêts financiers, taxes, dépréciations et amortissements (EBITDA)	2 489	1 538	2 149	5 403	7 017
Résultat net avant intérêts financiers et taxes (EBIT)	1 267	619	1 170	3 082	3 837
Résultat courant avant impôts	-752	49	2 056	-5 807	-637
Résultat net	8 498	335	1 900	-5 710	-170
Revenus par action	13,82	0,54	3,09	-9,29	-0,28
<b>Trésorerie</b>					
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	-977	4 611	-3 771	2 352	3 339
Flux net de trésorerie	-2 053	3 439	-4 439	809	441
<b>Structure des actifs/du capital</b>					
Actifs non courants	35 951	18 595	45 694	45 911	51 453
Actifs courants	28 241	61 513	23 365	30 491	27 881
Capitaux propres	17 448	14 257	11 991	7 990	8 894
Passifs non courants	27 018	20 007	36 774	39 646	45 315
Passifs courants	19 726	45 844	20 294	28 766	25 125
Total du bilan	64 192	80 108	69 059	76 402	79 334
Part de fonds propres	27,2	17,8	17,4	10,5	11,2
Dettes nettes	9 298	19 339	20 227	22 709	25 463
Dettes nettes des activités poursuivies	9 066	4 389	-	-	-
<b>Effectifs</b>					
Nombre d'employés à temps plein	19 792	17 748	59 547	58 652	59 762
<b>Recherche &amp; Développement</b>					
Coûts R&D	21	18	182	165	101
<b>Bilan des émissions</b>					
Emissions de CO <sub>2</sub>	88,1	118,0	131,8	148,3	150,8
Emissions de CO <sub>2</sub> spécifiques	0,575	0,670	0,658	0,686	0,708

1. La comparaison de certains chiffres sur différentes années fiscales est limitée si compte-tenue modifications dans les méthodes d'analyse.

### **ANNEXE 3 – PLAN D’AFFAIRES PREVISIONNEL DU PROJET**

## Plan d'Affaire prévisionnel du projet avec des éoliennes de modèle N117 TS84 et N131 TS99 d'une puissance unitaire de 3 MW

## PLAN D'AFFAIRES PREVISIONNEL

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Production nette <sup>(1)</sup> (MWh)	31 583	31 583	31 583	31 583	31 583	31 583	31 583	31 583	31 583	31 583	31 583	31 583	31 583	31 583	31 583	31 583	31 583	31 583	31 583	31 583
Vente d'électricité <sup>(2)</sup> (k€)	1 990	2 002	2 014	2 026	2 038	2 050	2 062	2 075	2 087	2 100	2 112	2 125	2 138	2 151	2 164	2 177	2 190	2 203	2 216	2 229
Autres revenus (k€)	8	8	8	8	8	8	9	9	9	9	9	7	7	7	7	7	7	7	7	8
<b>Total des revenus d'exploitation (k€)</b>	<b>1 997</b>	<b>2 010</b>	<b>2 022</b>	<b>2 034</b>	<b>2 046</b>	<b>2 059</b>	<b>2 071</b>	<b>2 084</b>	<b>2 096</b>	<b>2 109</b>	<b>2 121</b>	<b>2 132</b>	<b>2 145</b>	<b>2 158</b>	<b>2 171</b>	<b>2 184</b>	<b>2 197</b>	<b>2 210</b>	<b>2 224</b>	<b>2 237</b>
Coûts d'exploitation <sup>(3)</sup>	450	456	463	433	438	466	472	478	485	492	521	528	535	542	550	582	589	597	605	614
Taxes <sup>(4)</sup> (k€)	131	133	135	136	138	140	142	144	146	147	149	151	153	155	157	159	161	163	166	168
<b>Total des charges d'exploitation (k€)</b>	<b>582</b>	<b>589</b>	<b>597</b>	<b>569</b>	<b>577</b>	<b>606</b>	<b>614</b>	<b>622</b>	<b>630</b>	<b>639</b>	<b>670</b>	<b>679</b>	<b>688</b>	<b>698</b>	<b>707</b>	<b>741</b>	<b>751</b>	<b>761</b>	<b>771</b>	<b>781</b>
<b>Excédent brut d'exploitation / EBITDA (k€)</b>	<b>1 416</b>	<b>1 420</b>	<b>1 425</b>	<b>1 465</b>	<b>1 470</b>	<b>1 453</b>	<b>1 457</b>	<b>1 461</b>	<b>1 466</b>	<b>1 470</b>	<b>1 451</b>	<b>1 453</b>	<b>1 456</b>	<b>1 460</b>	<b>1 464</b>	<b>1 443</b>	<b>1 446</b>	<b>1 449</b>	<b>1 452</b>	<b>1 456</b>
Dotations aux amortissements (k€)	-5 598	-5 598	-5 593	-5 503	-5 503	-5 503	-5 503	-5 503	-5 503	-5 503	-5 503	-5 503	-5 503	0	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat d'exploitation / EBIT (k€)</b>	<b>-4 183</b>	<b>-4 178</b>	<b>922</b>	<b>962</b>	<b>967</b>	<b>950</b>	<b>954</b>	<b>959</b>	<b>963</b>	<b>967</b>	<b>948</b>	<b>950</b>	<b>1 205</b>	<b>1 460</b>	<b>1 464</b>	<b>1 443</b>	<b>1 446</b>	<b>1 449</b>	<b>1 452</b>	<b>1 456</b>
Résultat financier <sup>(5)</sup> (k€)	-272	-253	-233	-213	-191	-168	-146	-122	-98	-74	-48	-22	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat courant avant impôt / EBT (k€)</b>	<b>-4 455</b>	<b>-4 431</b>	<b>689</b>	<b>749</b>	<b>776</b>	<b>782</b>	<b>808</b>	<b>836</b>	<b>864</b>	<b>893</b>	<b>900</b>	<b>927</b>	<b>1 205</b>	<b>1 460</b>	<b>1 464</b>	<b>1 443</b>	<b>1 446</b>	<b>1 449</b>	<b>1 452</b>	<b>1 456</b>
Impôt sur les sociétés <sup>(6)</sup> (k€)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-144	-387	-388	-382	-383	-384	-385	-386
<b>Résultat net après impôt (k€)</b>	<b>-4 455</b>	<b>-4 431</b>	<b>689</b>	<b>749</b>	<b>776</b>	<b>782</b>	<b>808</b>	<b>836</b>	<b>864</b>	<b>893</b>	<b>900</b>	<b>927</b>	<b>1 061</b>	<b>1 073</b>	<b>1 076</b>	<b>1 061</b>	<b>1 063</b>	<b>1 065</b>	<b>1 068</b>	<b>1 070</b>

(1) La production nette est estimée à partir des données du mât de mesure de vent, corrigées à long terme avec les données de la station MétéoFrance la plus pertinente.

On utilise ici l'indice statistique P50, soit la production nette calculée avec une probabilité de 50%.

(2) La vente de l'électricité est basée sur un prix de marché actuel de 35€/MWh, complété du Complément de Rémunération (calculé avec le prix le plus contraignant des appels d'offres CRE)

(3) Les coûts d'exploitation comprennent :

- les coûts de maintenance, basés sur les coûts actuels des contrats de exploitation technique et de maintenance proposés par NORDEX France ;
- les loyers, basés sur les conventions de mise à disposition avec promesse de bail signées avec les propriétaires et exploitants concernés par le projet ;
- les mesures de suivi, précisées dans l'étude d'impact ;
- les coûts d'aggrégateurs liés à la vente de l'électricité sur le marché ;
- les assurances et les coûts de gestion divers, basés sur les coûts actuels du marché.

(4) Les taxes comprennent les taxes foncières, la Cotisation Economique Territoriale et l'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau.

(5) Le résultat financier est calculé à partir d'un apport en fonds propres de 20% et d'un prêt sur 15 ans à un taux d'intérêt de 2,75%, qui sont actuellement les conditions les plus communément appliquées par les banques.

(6) Avec un taux d'imposition de 34%.

## Plan d'Affaire prévisionnel du projet avec des éoliennes de modèle N117 TS84 et N131 TS99 d'une puissance unitaire de 3,6 MW

## PLAN D'AFFAIRES PREVISIONNEL

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Production nette <sup>(1)</sup> (MWh)	32 996	32 996	32 996	32 996	32 996	32 996	32 996	32 996	32 996	32 996	32 996	32 996	32 996	32 996	32 996	32 996	32 996	32 996	32 996	32 996
Vente d'électricité <sup>(2)</sup> (k€)	2 079	2 091	2 104	2 116	2 129	2 142	2 155	2 168	2 181	2 194	2 207	2 220	2 233	2 247	2 260	2 274	2 288	2 301	2 315	2 329
Autres revenus (k€)	8	8	8	9	9	9	9	9	9	9	9	7	7	7	7	8	8	8	8	8
<b>Total des revenus d'exploitation (k€)</b>	<b>2 087</b>	<b>2 100</b>	<b>2 112</b>	<b>2 125</b>	<b>2 138</b>	<b>2 151</b>	<b>2 164</b>	<b>2 177</b>	<b>2 190</b>	<b>2 203</b>	<b>2 216</b>	<b>2 227</b>	<b>2 241</b>	<b>2 254</b>	<b>2 268</b>	<b>2 281</b>	<b>2 295</b>	<b>2 309</b>	<b>2 323</b>	<b>2 337</b>
Coûts d'exploitation <sup>(3)</sup>	456	462	469	439	444	472	478	485	491	498	528	535	542	549	557	589	597	605	613	621
Taxes <sup>(4)</sup> (k€)	149	151	153	155	157	159	161	163	165	167	169	171	174	176	178	180	183	185	188	190
<b>Total des charges d'exploitation (k€)</b>	<b>605</b>	<b>613</b>	<b>621</b>	<b>593</b>	<b>601</b>	<b>630</b>	<b>639</b>	<b>648</b>	<b>656</b>	<b>665</b>	<b>697</b>	<b>706</b>	<b>716</b>	<b>725</b>	<b>735</b>	<b>769</b>	<b>779</b>	<b>790</b>	<b>801</b>	<b>811</b>
<b>Excédent brut d'exploitation / EBITDA (k€)</b>	<b>1 482</b>	<b>1 487</b>	<b>1 491</b>	<b>1 532</b>	<b>1 537</b>	<b>1 520</b>	<b>1 525</b>	<b>1 529</b>	<b>1 534</b>	<b>1 538</b>	<b>1 520</b>	<b>1 521</b>	<b>1 525</b>	<b>1 529</b>	<b>1 533</b>	<b>1 512</b>	<b>1 516</b>	<b>1 519</b>	<b>1 522</b>	<b>1 526</b>
Dotations aux amortissements (k€)	-5 657	-5 657	-5 61	-561	-561	-561	-561	-561	-561	-561	-561	-561	-281	0	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat d'exploitation / EBIT (k€)</b>	<b>-4 175</b>	<b>-4 170</b>	<b>930</b>	<b>971</b>	<b>975</b>	<b>959</b>	<b>963</b>	<b>968</b>	<b>972</b>	<b>977</b>	<b>958</b>	<b>960</b>	<b>1 244</b>	<b>1 529</b>	<b>1 533</b>	<b>1 512</b>	<b>1 516</b>	<b>1 519</b>	<b>1 522</b>	<b>1 526</b>
Résultat financier <sup>(5)</sup> (k€)	-284	-264	-243	-222	-199	-176	-152	-128	-103	-77	-51	-24	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat courant avant impôt / EBT (k€)</b>	<b>-4 459</b>	<b>-4 434</b>	<b>686</b>	<b>748</b>	<b>776</b>	<b>783</b>	<b>811</b>	<b>840</b>	<b>869</b>	<b>900</b>	<b>908</b>	<b>936</b>	<b>1 244</b>	<b>1 529</b>	<b>1 533</b>	<b>1 512</b>	<b>1 516</b>	<b>1 519</b>	<b>1 522</b>	<b>1 526</b>
Impôt sur les sociétés <sup>(6)</sup> (k€)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-161	-405	-406	-401	-402	-403	-403	-404
<b>Résultat net après impôt (k€)</b>	<b>-4 459</b>	<b>-4 434</b>	<b>686</b>	<b>748</b>	<b>776</b>	<b>783</b>	<b>811</b>	<b>840</b>	<b>869</b>	<b>900</b>	<b>908</b>	<b>936</b>	<b>1 083</b>	<b>1 124</b>	<b>1 127</b>	<b>1 112</b>	<b>1 114</b>	<b>1 117</b>	<b>1 119</b>	<b>1 121</b>

(1) La production nette est estimée à partir des données du mât de mesure de vent, corrigées à long terme avec les données de la station MétéoFrance la plus pertinente. On utilise ici l'indice statistique P50, soit la production nette calculée avec une probabilité de 50%.

(2) La vente de l'électricité est basée sur un prix de marché actuel de 35€/MWh, complété du Complément de Rémunération (calculé avec le prix le plus contraignant des appels d'offres CRE)

(3) Les coûts d'exploitation comprennent :

- les coûts de maintenance, basés sur les coûts actuels des contrats de d'exploitation technique et de maintenance proposés par NORDEX France ;
- les loyers, basés sur les conventions de mise à disposition avec promesse de bail signées avec les propriétaires et exploitants concernés par le projet ;
- les mesures de suivi, précisées dans l'étude d'impact ;
- les coûts d'aggrégateurs liés à la vente de l'électricité sur le marché ;
- les assurances et les coûts de gestion divers, basés sur les coûts actuels du marché.

(4) Les taxes comprennent les taxes foncières, la Cotisation Economique Territoriale et l'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau.

(5) Le résultat financier est calculé à partir d'un apport en fonds propres de 20% et d'un prêt sur 15 ans à un taux d'intérêt de 2,75%, qui sont actuellement les conditions les plus communément appliquées par les banques.

(6) Avec un taux d'imposition de 34%.

**ANNEXE 4 – LETTRE DE DEMANDE**



PARC EOLIEN DU MONT HERBE S.A.S.  
23, RUE D'ANJOU  
75008 PARIS  
824 353 155 RCS PARIS

**PREFECTURE DE L'OISE**  
**1, Place de la Préfecture**  
**60022 BEAUVAIS CEDEX**  
**A l'attention de Monsieur le Préfet,**

Saint-Denis, 26 janvier 2021

**OBJET :** Dépôt d'une demande d'autorisation environnementale pour le projet de *Parc éolien du Mont Herbé*.

Monsieur le Préfet,

En application de l'*ordonnance n°2017-80* en date du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale et de ses décrets d'application *n°2017-81* et *2017-82* en date du 26 janvier 2017,

Je soussignée Loetitia HUREZ, Directrice Générale de *Parc éolien du Mont Herbé S.A.S.*, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 37.000 euros, ayant son siège social au 23, Rue d'Anjou, 75008 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 824 353 155 (*SIREN*), ai l'honneur de solliciter une autorisation environnementale pour une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent.

L'installation objet de cette demande, dénommée « *Parc éolien du Mont Herbé S.A.S.* », doit être implantée sur le territoire de la commune de Ronchois dans le département de *la Seine-Maritime* (76).

Elle regroupe *quatre* éoliennes et *un* poste de livraison, ainsi qu'un ensemble d'installations connexes nécessaires à sa construction et à son exploitation (chemins d'accès, plateformes de grutage, réseau de câbles électriques souterrains...). Les aérogénérateurs E1 et E2 ont une puissance nominale unitaire comprise entre 2,4 et 3,6 MW et les aérogénérateurs E3 et E4 ont une puissance unitaire comprise entre 3 et 3,6 MW, soit une puissance totale maximale de 10,8 à 14,4 MW pour l'ensemble du parc éolien.

Les *quatre* éoliennes présenteront un diamètre de rotor de 117 à 131 mètres et une hauteur de moyeu de 84 et 99 mètres.

PARC EOLIEN DU MONT HERBE S.A.S.  
23, RUE D'ANJOU  
75008 PARIS  
824 353 155 RCS PARIS

EOLIENNE	DIAMETRE DU ROTOR	HAUTEUR DE MOYEU	COMMUNE	REFERENCE CADASTRALE
Eolienne E1	117 m	84 m	Cormeilles	ZB 3
Eolienne E2	117 m	84 m	Villers-Vicomte	ZA 6
Eolienne E3	131 m	99 m	Cormeilles	ZA 59
Eolienne E4	131 m	99 m	Cormeilles	ZA 12
Poste de Livraison 1	NA	NA	Villers-Vicomte	ZA 16

Cette installation relève ainsi de la rubrique n°2980 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (article **R. 511-9 du Code de l'Environnement**).

D'autre part, comme l'indique la carte et le tableau du dossier de description de la demande d'autorisation environnementale, les communes concernées par le rayon d'affichage de six kilomètres de l'enquête publique, situées dans les départements de l'Oise sont les suivantes :

Blancfossé	Bonneuil-les-Eaux	Breteuil	Catheux
Cormeilles	Croissy-sur-Celle	Domeliers	Esquennoy
Fléchy	Fontaine-Bonneleau	Gouy-les-Groseillers	Hardivilliers
Le Crocq	Maisoncelle-Tuilerie	Oursel-Maison	Paillart
Puits-la-Vallée	Sainte-Eusoye	Troussencourt	Vendeuil-Caply
Viefvilliers	Villers-Vicomte	Le Saulchoy	Francastel

Celles dans le département de la Somme sont les suivantes :

Fransures	Rogy	Lawarde-Mauger-l'Hortoy
-----------	------	-------------------------

La description des procédés de fabrication, matières utilisées et produits fabriqués, ainsi que toutes les informations utiles à l'appréciation des capacités techniques et financières de la société, figurent dans le dossier de description de la demande d'autorisation environnementale ci-joint. L'étude d'impact sur l'environnement et l'étude de dangers réalisées dans le cadre du projet de *Parc éolien du Mont Herbé* permettent en outre d'apprécier l'ensemble des dangers et inconvénients de l'installation.

Ce dossier sera suivi au sein de la société par Thibaut OLIVER, chef de projets (tél. : 06 89 69 04 94 email : [thibaut.oliver@rwe.com](mailto:thibaut.oliver@rwe.com)).

Vous trouverez ci-joint, le dossier de demande d'autorisation environnementale, réalisé conformément aux articles **R. 181-13 et D. 181-15-2 du Code de l'Environnement**.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement et vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Loetitia HUREZ

Directrice Générale de *Parc éolien du Mont Herbé S.A.S.*

DocuSigned by:  
  
2FE8B13B4AFA4D3...

**ANNEXE 5 – LETTRE D'ENGAGEMENT DU TURBINIER**



**Parc éolien du Mont Herbé SAS**  
 23, rue d'Anjou  
 75008 PARIS  
 France

Personne à contacter	Tél.	email	Date
M Nicolas VRECOURT	01 55 93 44 65	nvrecourt@nordex-online.com	15 décembre 2020

**OBJET : Engagement à conclure un contrat portant sur la construction et l'installation d'éoliennes, ainsi qu'un contrat de maintenance, relatifs au Projet éolien du Mont Herbé**

Madame, Monsieur,

Nous revenons vers vous à la suite de la demande qui nous a été adressée par votre société de fournir une lettre d'intérêt relative à la conclusion d'un contrat portant sur la construction et l'installation d'éoliennes, ainsi que d'un contrat de maintenance, relatifs au Projet éolien du Mont Herbé composé de 4 éoliennes et situé sur le territoire des communes de Cormeilles et Villers-Vicomte dans le département de l'Oise (60) (le « Projet »).

Nous avons analysé les informations que nous détenons d'ores et déjà sur le Projet et avons le plaisir de vous confirmer l'intérêt que nous portons sur celui-ci. Nous souhaitons, par la présente, vous confirmer notre engagement à conclure les contrats susvisés, sous réserve de l'obtention définitive des autorisations pour le Projet.

Fort de notre expérience de presque 20 ans sur le marché éolien français, en assurant notamment la maintenance de plus de 2300 MW de parcs éoliens, nous serons ravis de travailler avec vous sur ce Projet.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments respectueux.

**Nordex France S.A.S.**

Nicolas VRECOURT  
*Directeur Commercial France*

Nordex France S.A.S.  
 194, Avenue du Président Wilson  
 93210 La Plaine Saint-Denis  
 France

Tel: +33 1 55 93 43 43  
 Fax: +33 1 55 93 43 40  
 france@nordex-online.com  
 www.nordex-online.com

R.C.S. Bobigny B 439 008 004  
 Code APE 516 K  
 N° Siret 439 008 004 000 12

Domiciliation bancaire :  
 Banque BNP Paribas SA : 30004  
 Guichet ST DENIS PORTE DE PARIS : 00889  
 Compte n° 00010052172 / 16

**ANNEXE 6 – KBIS DE LA SOCIETE PARC EOLIEN DU MONT HERBE S.A.S.**



**Greffé du Tribunal de Commerce de Paris**

1 quai de la Corse  
75198 Paris CEDEX 04

N° de gestion 2016B27873

**Extrait Kbis**

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**  
à jour au 2 décembre 2020

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	824 353 155 R.C.S. Paris
<i>Date d'immatriculation</i>	14/12/2016
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>PARC EOLIEN DU MONT HERBÉ</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	37 000,00 EUROS
<i>Adresse du siège</i>	23 rue d'Anjou 75008 Paris
<i>Domiciliation en commun</i>	
<i>Nom ou dénomination du domiciliataire</i>	Agence Parisienne de Formalites
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	402 335 145
<i>Activités principales</i>	Aménagement, développement et exploitation de tous sites immobiliers sur lesquels seront édifiées des éoliennes.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 13/12/2115
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES****Président**

<i>Nom, prénoms</i>	Fonio Joseph
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 26/10/1977 à Évreux (27)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	63 rue Montcalm 75018 Paris

**Directeur général**

<i>Nom, prénoms</i>	Hurez Laëtitia
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 24/12/1980 à Amiens (80)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	50 rue Amédée Dufaure 92500 Rueil Malmaison

**Directeur général**

<i>Nom, prénoms</i>	Cherdron Sebastian
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 11/05/1975 à Bad Dürkheim (ALLEMAGNE)
<i>Nationalité</i>	Allemande
<i>Domicile personnel</i>	5 rue Specklin 67000 Strasbourg

**Commissaire aux comptes titulaire**

<i>Nom, prénoms</i>	Soudier Brigitte
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 13/05/1975 à Woippy (57)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	14 avenue de la Gare BP 37 55600 Montmédy

**Commissaire aux comptes suppléant**

<i>Dénomination</i>	LCD AUDIT ET EXPERTISE
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Adresse</i>	19 grande rue 54330 Houdelmont

*Immatriculation au RCS,* 529 152 316 Nancy  
*numéro*

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

*Adresse de l'établissement* 23 rue d'Anjou 75008 Paris

*Activité(s) exercée(s)* Aménagement, développement et exploitation de tous sites immobiliers sur lesquels seront édifiées des éoliennes.

*Date de commencement d'activité* 09/12/2016

*Origine du fonds ou de l'activité* Création

*Mode d'exploitation* Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Paris - 03/12/2020 - 15:32:47







# RWE

